

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 24-411-1931 rondant exécutoire le 4 e rôle supplémentaire des patentes (tableau) de l'exercice 1930.

n° 24-411-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 février 1931

Numéro JO
n° 411 du 28/02/1931

Date du numéro
28 février 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 50 décembre 1912, sur le régime financier des colonies : Vu l'arrêté local du 794 novembre 1912 rélémentant la contribution des patentes à la Côte française des Somalis Sur la proposition du chef du Service des contribution

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 25 février 1931.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est rendu exécutoire le 4e rôle supplémentaire des patentes (tableau B) de l'exercice 1930, & élevant à la somme de trente mille huit cent quarante-six francs.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.